

En visite à la prison civile de Nouakchott

Le Ministre de la Justice déclare :

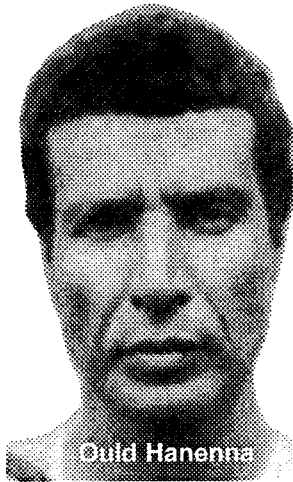
"Saleh Ould Hannena et Abderrahmane Ould Mini sont des détenus d'opinion"



Le Garde des sceaux au cours de la visite de la prison civile



Ould Mini



Ould Hanenna

tentiers de Nouakchott : prison civile, prison des mineurs et prison des femmes.

Au cours de la première étape de cette visite, Me Bettah entouré de Nemine Ould Maouloud secrétaire général de la Ministère de la Justice, du Procureur Général près de la Cour Suprême Mohamed Abderrahmane Ould Abdi et du Procureur de la République près du Tribunal de Nouakchott Mohamed El Ghaith Ould Oumar, a écouté des explications fournies par Ahmed Ould Abeid régisseur de la prison civile de Nouakchott sur la situation de cette prison et son organisation. Au cours de ces explications, le Garde des Sceaux déplorera que le nombre des détenus en détention préventive soit supérieur à celui des

condamnés. Le Procureur Général interviendra pour dire que cette situation s'explique par le fait que la majorité des prisonniers condamnés avaient fui lors des événements du 8 et 9 juin 2003. Mais le ministre rétorquera : " Non, les tribunaux ne sont pas suffisamment actifs ".

Après la visite rendue le mardi 23 août au Palais de justice de Nouakchott et ses rencontres avec les magistrats, les avocats et les greffiers, Me Mahfoudh Ould Bettah le nouveau Garde des Sceaux nommé le 10 août dernier a visité le lundi 29 août, les établissements peni-

suite en P.3

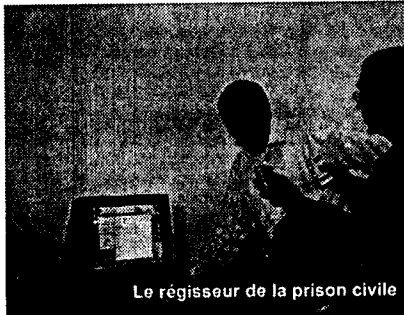
A noter que dans la prison civile de Nouakchott sont placés en détention 404 détenus dont 167 condamnés et 237 en préventive. 327 parmi eux sont des détenus de droit commun, 32 détenus sont des militaires et civils condamnés suite aux tentatives de putsch de 2003 et 2004 et enfin la prison civile comporte 45 détenus islamistes non jugés. Au cours de l'examen des registres de la prison civile de Nouakchott le Garde des Sceaux constatera que parmi les détenus, certains sont en détention préventive depuis plus d'une année, dont un prisonnier aveugle, un détenu fou et un autre transféré d'Aleg et maintenu en détention préventive depuis 1994.

Comme pour justifier cet état de fait, le Procureur Général déclarera que certains prisonniers font semblant d'être fous alors qu'ils sont normaux. Le Garde des Sceaux répondra plutôt sèchement que de tels constats sont du ressort des médecins. Le Procureur Général reviendra à la charge : "Quand nous avons soulevé le problème d'un détenu aveugle, la Cour Suprême était intervenue pour désigner un greffier lequel a fait un rapport selon lequel le détenu en question n'était nullement non voyant". Le médecin de la prison interviendra à son tour pour dire qu'il fait face à de sérieux problèmes car certains prisonniers sont des dérangés mentaux, qu'ils ne devraient être ni jugés ou condamnés. Ce qui amena le ministre à ordonner que les détenus dans une telle situation soient transférés à l'hôpital psychiatrique. De son côté, le Procureur de la République dégagea sa responsabilité en déclarant que les prisonniers en question avaient été transférés à Nouakchott de l'intérieur du pays, qu'ils dépendent d'autres juridictions. Le Procureur Général rétorquera à son adresse : "Vous en êtes responsable du moment qu'ils sont détenus au niveau de la prison civile de Nouakchott".

Une rencontre "amicale"

Après cette réunion préparatoire, mais qui a eu quand même le mérite d'annoncer les couleurs, le ministre de la justice entamera une tournée à l'intérieur des cours de la prison civile de Nouakchott, mais sans la presse, cette fois. La transparence et l'ouverture ont apparemment leurs limites. Le ministre passera quelques heures à l'intérieur des multiples cours de la prison civile et en sortira pour répondre aux questions des journalistes. A une question relative à sa rencontre avec les dirigeants de l'organisation des "cavaliers du changement", le ministre répondra que sa rencontre avec tous les prisonniers était amicale, je voulais a-t-il dit, m'enquérir, moi-même de la situation des détenus pour constater les lacunes qui m'ont été rapportées dans leur traitement par l'administration

pénitentiaire. J'ai noté toutes ces lacunes et nous ferons en sorte avec l'aide d'Allah qu'ils soient traités de façon humaine. A une question relative à l'éventualité de la libération des prisonniers militaires, le ministre précisa : "Compte tenu d'une volonté politique clairement affichée concernant les détenus d'opinion, j'ai ordonné une amélioration des conditions de leurs détention et que leur parents et avocats puissent leur rendre visite et je précise que le commandant Saleh Ould Hannena et



Le régisseur de la prison civile

des mineurs. Au cours de sa visite des détenus, un enfant déclarera au ministre qu'il avait été arrêté avec son ami suite à un vol, qu'il avait été condamné à une amende, que les parents de son comparse ont payé l'amende et son comparse a retrouvé la liberté tandis que lui, il n'a trouvé personne pour payer à sa place et il est resté en détention. Le ministre ordonnera sur le champ sa remise en liberté !

Après la prison des mineurs, le ministre visitera la prison des femmes où sont détenus 7 dames.



le ministre à la prison des femmes

Abderahmane Ould Mini étaient placés dans des cellules individuelles et j'ai ordonné qu'ils soient placés avec leurs amis et qu'ils soient traités avec respect et considération". Interrogé sur les assurances qu'il donne aux familles des détenus qui organisent depuis le jeudi dernier un sit-in devant la prison civile de Nouakchott, Ould Bettah répondra : " Je veux tranquilliser tout le monde, la volonté politique va dans le sens de la participation de tous les mauritaniens dans ce qui sera fait durant la période transitoire ". S'agissant des défaillances constatées lors de sa visite de la prison civile, le Garde des Sceaux dira : " Il y a des lacunes au niveau de la couverture sanitaire, dans l'alimentation et il y a la promiscuité. Nous envisageons d'améliorer la situation".

Les détenus de droit commun plaident leur cause

Poursuivant sa visite des centres pénitenciers de Nouakchott, le ministre s'est rendu après la prison civile de Nouakchott à celle des mineurs (appelée prison de Beila) et à la prison des femmes. Il a écouté des exposés présentés par les responsables de ces centres de détention. Il s'est entretenu avec les le personnel féminin de la prison des femmes et visité un atelier de formation à la prison des mineurs, supervisé par l'Ong Caritas. Puis il visitera les pensionnaires de la prison de Beila où sont détenus 27 mineurs et parmi eux des femmes en en détention préventive depuis plus d'une année. Une information confirmée par la responsable de cette prison

verte sur elle, d'un abonnement Mauritel volé. Elle dira qu'elle est en prison depuis trois mois, sans contact avec ses filles et sa famille.

Devant la presse le ministre dira qu'il a remarqué des lacunes mais que les prisonniers sont de façon générale satisfaits de la gestion des centres de détention. Il dira que toutes ses lacunes seront réglées le plus vite possible, que son département envisage de scinder les détenus en deux catégories. Une première catégorie de prisonniers, ceux qui sont condamnés, seront placés à la prison de DarNaim et la seconde catégorie, les prisonniers en détention préventive seront maintenus à la prison civile de Nouakchott. En réponse à une question sur les priorités du ministère de la justice concernant les centres de détention le ministre dira que les priorités sont l'amélioration des conditions de la détention sur le plan matériel et sanitaire ainsi que le jugement de tous les détenus en détention préventive. Le ministre déclarera : " J'ai pris contact avec tous les détenus, j'ai ordonné une amélioration de leur condition de détention et particulièrement pour les détenus d'opinion. J'ai particulièrement ordonné la cessation de l'isolement de Saleh Ould Hannena et Abderahmane Ould Mini ". Interrogé s'il considère ces derniers, comme étant des prisonniers d'opinion le ministre de la justice répondra par l'affirmative.

En outre le ministre s'est engagé à créer un centre de réadaptation des mineurs en dehors de la prison de Beila dont les bâtiments sont vétustes. Selon le ministre, le futur bâtiment se trouve à Arafat. A une dernière question relative au maintien en détention de détenus d'opinion dans ce contexte de transition vers la démocratie, le ministre dira : "Ce que je dis, c'est ce que j'ai déjà dit. Cette phase verra la participation de tous les mauritaniens."

IOM & MMOA